

L'an deux mil vingt-six, le douze février
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est
réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame
le Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 12 février 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 6 février 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme Véronique DERYCKE, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe
- Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée donne pouvoir à Me Fabienne LORENT, conseillère déléguée
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Catherine PARUITTE, Conseillère municipale
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé :

- M. Olivier SURMONT, conseiller municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-02-01

OUVERTURES DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – BUDGET 2026
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint finances - marchés publics – budget

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1612-1 ;

Vu la délibération n°2025-03-03 du 27 mars 2025 portant affectation du résultat de 2024 ;

Vu la délibération n°2025-03-05 du 27 mars 2025 portant budget primitif pour 2025 ;

Vu la délibération n°2025-10-23 du 23 octobre 2025, portant modification du budget primitif pour 2025 ;

Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint finances-marchés publics-budget rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement pour 2025 est de 2.478.316,41 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget communal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 619.579,10 €, soit 25% de 2.478.316,41 €.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres	Articles - Intitulés	BUDGET 2025	25%
20	2031 - Frais d'études	111 710,00 €	27 927,50 €
20	2051 - Concessions et droits similaires	19 290,00 €	4 822,50 €
20	Total chapitre 20	131 000,00 €	32 750,00 €
21	2112 - Terrains de voirie	2 252,32 €	563,08 €
21	2118 - Autres terrains	40 000,00 €	10 000,00 €
21	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	9 694,85 €	2 423,71 €
21	2128 - Autres agencements et aménagements	795 169,89 €	198 792,47 €
21	21311 - Constructions bâtiments administratifs	11 545,30 €	2 886,33 €
21	21312 - Constructions bâtiments scolaires	40 383,52 €	10 095,88 €
21	21314 - Constructions bâtiments culturels et sportifs	42 500,00 €	10 625,00 €
21	21318 - Constructions autres bâtiments publics	128 253,01 €	32 063,25 €
21	21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	39 794,00 €	9 948,50 €
21	21534-Réseaux d'électrification	79 064,56 €	19 766,14 €
21	21538-Autres réseaux	24 500,00 €	6 125,00 €
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	6 384,00 €	1 596,00 €
21	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6 535,82 €	1 633,96 €
21	21828 - Autres matériels de transport	35 000,00 €	8 750,00 €
21	21831-Matériel informatique scolaire	10 710,88 €	2 677,72 €
21	21838 - Autre matériel informatique	57 465,00 €	14 366,25 €
21	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	1 536,00 €	384,00 €
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 016 527,26 €	254 131,82 €
21	Total chapitre 21	2 347 316,41 €	586 829,10 €
	Total général	2 478 316,41 €	619 579,10 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 619.579,10 € tels que répartis ci-dessus, soit 25% de 2.478.316,41 € correspondant au quart des crédits ouverts en 2025,
- DE PRECISER que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement pour le budget 2026 et autorise Madame le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026.

Transmis en Préfecture le 19 FFV. 2026
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine

La secrétaire de séance

Amandine VASSEUR

A. Vasseur



Isabelle POLLET

Isabelle Pollet

